







PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

> 5 mars 2021 Original: Anglais

Première Réunion du Comité de Pilotage du Sous-Projet 2.1

Réunion tenue par vidéoconférence, 9 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour: Composante 1 : Gestion de la Zone Côtière – Plan de Travail 2021-2022

Point 4 de l'ordre du jour: Composante 2 : Gestion des Aquifères Côtiers et des Écosystèmes Connexes – Plan de Travail 2021-2022

Rapport d'avancement du Sous-Projet 2.1

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Rapport d'avancement du Sous-Projet 2.1

1. Contexte

Le Sous-Projet 2.1 du Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) intitulé « Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat » (ID FEM 9687) vise à améliorer la sécurité de l'eau, la santé des personnes et des écosystèmes et la résilience climatique dans les points chauds côtiers en élargissant l'adoption d'approches de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et en promouvant la bonne gestion des aquifères côtiers et des écosystèmes qui y en dépendent. Un appui ciblé sera fourni à cinq pays (l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie) en vue de la mise en œuvre et de la ratification du Protocole GIZC, tandis que des stratégies nationales de GIZC seront mises au point en Égypte et au Liban et que des plans de GIZC seront élaborés au Monténégro et au Maroc. Les travaux porteront sur cinq aquifères prioritaires de la région et comprendront la préparation d'évaluations des aquifères détaillées et fondées sur un ensemble d'indicateurs, une analyse de la vulnérabilité, l'élaboration de plans de gestion et la mise à l'essai de réseaux et de protocoles de surveillance des aquifères. Une série d'évaluations nationales des résurgences sous-marines d'eau douce sera également réalisée dans tous les pays participant à ce Sous-Projet. Enfin, un plan de gestion intégrée sera élaboré dans la région de Damour, au Liban, en utilisant l'approche « de la source à la mer » pour la gestion coordonnée de la zone côtière, des eaux de surface et des aquifères.

2. Progrès réalisés depuis la réunion de lancement du MedProgramme (juillet 2020)

À ce jour, la principale réalisation du Sous-Projet 2.1 est la mise en place des instruments juridiques qui encadreront la coopération avec les partenaires d'exécution. Ces instruments sont entrés en vigueur au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021 :

Partenaire d'exécution :	Date d'entrée en vigueur de l'instrument
	juridique
GWP Med	9 février 2021
CAR/PAP	23 décembre 2020
Plan Bleu	12 novembre 2020
PHI/UNESCO	11 décembre 2020

Il est prévu que les partenaires d'exécution reçoivent le premier versement d'ici au 28 février 2021 et que les activités soient véritablement lancées au deuxième trimestre de 2021.

Le suivi régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, des dépenses et du cofinancement sera facilité par un ensemble de modèles de présentation de rapports qui ont été élaborés par le PAM/PNUE et font partie intégrante des instruments juridiques des partenaires d'exécution.

En février 2021, les partenaires d'exécution ont entamé des consultations avec les représentants nationaux afin d'évaluer s'il conviendrait éventuellement de modifier la conception des activités du projet, étant donné le délai qui s'est écoulé depuis l'approbation du descriptif de projet et les répercussions sans précédent de la pandémie de COVID-19. Ces consultations devraient se poursuivre jusqu'au deuxième trimestre de 2021 et leurs conclusions serviront à affiner davantage les activités et les calendriers du projet et à les adapter aux besoins et aux attentes des représentants nationaux.

Enfin, un cadre de suivi des questions de genre a été élaboré pour le MedProgramme et des efforts sont actuellement déployés pour évaluer dans quelle mesure chaque Sous-Projet contribue aux objectifs généraux du programme en matière de prise en compte systématique des questions de genre et d'autonomisation des femmes. À cette fin, un plan d'action sur les questions de genre, qui est en cours d'examen par les pays participants et les partenaires d'exécution, a été élaboré dans le cadre du Sous-Projet 2.1.